

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 12

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion du Tir et au Comité local de prendre les mesures nécessaires à temps, les sociétés qui arriveront en corps sont priées d'annoncer le jour de leur arrivée à Yverdon avant l'ouverture du Tir.

En attendant le plaisir de vous recevoir, nous vous présentons nos salutations patriotiques.

L. COMPONDU, Président,
Pour la Section du Tir.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL COMTE VANDER MEERE. Un beau volume de 320 pages in-8°. Bruxelles. Muquardt, 1880.

Pour mettre à même nos lecteurs d'apprécier la valeur de cet intéressant ouvrage, nous ne pouvons faire mieux que de publier l'avertissement des éditeurs :

« Notre révolution de 1830 a eu des causes multiples que chacun en Belgique connaît dans leur ensemble. Mais précisément parce que ces causes remontent à plus d'un demi-siècle, que leurs effets se sont produits il y a cinquante ans, la plus grande partie du public, on peut dire l'immense majorité, n'a jamais connu ni ses faits principaux, ni la marche des événements depuis les premiers troubles de Bruxelles, ni la part qu'y ont prise les principaux acteurs et les auteurs du nouvel ordre de choses.

Mus par ces considérations, nous avons entrepris, dans la mesure de nos moyens, de contribuer à faire le grand jour et la lumière autour des événements auxquels les Belges doivent l'existence. La vérité a toujours le droit d'être entendue. Elle est le grand bien historique, et, sans elle, l'histoire n'a aucune raison d'être.

Nous avons donc résolu de publier les documents qui serviront à ceux qui, plus tard, écriront nos annales.

Nous présentons aujourd'hui au public les *Mémoires* du général comte Vander Meere. Ce nom n'est guère plus connu aujourd'hui en Belgique que par les souvenirs assez confus qu'y rattachent la conspiration de 1841 et le procès retentissant qui s'ensuivit. On ignore, ou on a oublié le rôle considérable joué par le comte Vander Meere dans les premières époques de la révolution et la part considérable qu'il a prise à la création de l'indépendance nationale.

Il nous a paru particulièrement intéressant, à la veille des grandes fêtes anniversaires de 1880, de remettre en lumière les côtés ignorés de cette curieuse existence. On se demande par suite de quels événements, de quelles transformations de personnes et de choses le grand patriote de 1830 et de 1831 a pu devenir le condamné politique de 1842.

A ce point de vue comme à bien d'autres, les *Mémoires* du général Vander Meere sont pleins de révélations, de surprises et d'informations précieuses. Ils sont pleins de documents historiques d'une incontestable valeur.

L'auteur raconte, sans peur, mais aussi sans reproche, les faits qu'il a vus, les événements qu'il a traversés, les personnages qu'il a connus et vus à l'œuvre. Certains de ces faits sont presque absolument inconnus ; tel, par exemple, l'étouffement d'un complot coupable, dont Léopold I^{er} écrivait au comte le Hon¹ que « *s'il avait réussi, le roi Guillaume aurait porté sa maison et la garnison qu'il a sous sa main, par*

¹ Lettre du roi Léopold I^{er} à M. le comte le Hon, 20 novembre 1841. V. JUSTE, *Léopold I^{er}, etc.*

bateaux à vapeur à Anvers.. En y débarquant cinq ou six mille hommes, ce qu'il pouvait faire dans les vingt-quatre heures, il était maître de la place, car l'Escaut n'était alors nullement défendu,

Le comte Vander Meere, indulgent pour les autres, est sévère pour lui-même, lorsqu'il dit dans son ouvrage : « On savait que j'étais mécontent, et c'est là-dessus qu'on fonda l'espoir de me faire rentrer dans un complot dont j'aurais la direction. D'un autre côté, le parti républicain, dans la personne de son chef, m'offrait son appui. J'étais ainsi entraîné, par un enchaînement de circonstances qui jettent souvent les esprits les plus sages hors de toute limite, à regretter d'avoir prêté les mains à l'établissement d'un pouvoir qui avait méconnu mes bonnes intentions. C'était me laisser aller, il faut bien l'avouer, à une vengeance bien coupable, *car jamais pouvoir ne fut plus sage, plus respecté, au dedans comme au dehors, que celui de Léopold I^{er}.* »

Cette parole loyale, sortie de la bouche d'un homme dont la peine de mort a été commuée par le roi en celle d'un bannissement perpétuel, ce livre, plein de souvenirs et de faits qui sont d'une si grande valeur pour le pays, c'est un cri de cœur qui vaudra à l'écrivain, auprès du public, une sincère et légitime sympathie.

Les *Mémoires* du comte Vander Meere, sont, pour ainsi dire, *sa confession*. Le public jugera. Après la cour d'assises de 1841, le jugement de l'histoire.

Du reste, rien ne peut plus s'opposer à ce que toute la vérité sur ces événements historiques se fasse jour, si même elle était de nature à froisser certaines susceptibilités personnelles ou nationales. L'histoire a ses lois inviolables, auxquelles elle doit fatalement obéir. »

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Le Département militaire suisse aux autorités militaires des cantons, aux chefs d'armes et aux colonels-divisionnaires.

En exécution ultérieure de l'arrêté du Conseil fédéral, du 27 avril 1880, concernant la remise du revolver aux troupes de l'élite, il est prescrit ce qui suit :

Afin de ne pas être obligé d'échanger de nouveau les armes de la cavalerie, les revolvers, modèles de 1872, resteront entre les mains de cette troupe. La répartition sera faite comme suit :

On affectera :

A chaque compagnie de guide	45 revolvers	540 revolvers.
» escadron de dragons	8 »	192 »
Pour les 32 trompettes de régiments d'infanterie		48 »
» 16 » brigades		24 »
» adjudants sous-officiers du train de régiments		48 »

Total, 852 revolvers.

Les revolvers, modèle de 1878, seront affectés comme suit aux corps pour les sous-officiers et les trompettes.

A chaque batterie de campagne	15 revolvers	720 revolvers.
» » montagne	5 »	10 »
» colonne de parc	15 »	240 »
» bataillon du train	28 »	230 »

Total, 1200 revolvers.

Les revolvers seront remis dans l'ordre suivant :

En premier lieu : Aux officiers de cavalerie et d'artillerie obligés de